



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## revendications

Question écrite n° 10919

### Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les revendications formulées par les chasseurs. Lors des débats sur la chasse à l'occasion de l'examen des lois Voynet et Patriat, un certain nombre d'amendements avaient été déposés et l'opposition d'alors, devenue la majorité parlementaire, s'était prononcée en faveur d'un certain nombre de propositions. Aujourd'hui, rien ne bouge. Aussi lui demandé-je de prendre en compte la suppression du jour de non-chasse, la reconnaissance des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux migrants suivant les spécificités locales, la légalisation des modes de chasse relevant de spécificités locales pour les oiseaux migrants, l'aménagement des directives européennes afin de garantir la continuité des zones de chasse dans Natura 2000. En conclusion, les chasseurs insistent sur leur légitimité aux côtés des associations de défense de l'environnement et souhaitent une plus grande prise en compte de leurs demandes dans l'ensemble des instances représentatives à l'échelon local ou national (associations, ONCES...). Pour toutes ces raisons, les associations de chasseurs s'étonnent de l'absence et du silence du Gouvernement sur ces questions et du report permanent de l'examen de ces questions. Certains y voient même des promesses non tenues. Il lui demande de prendre en considération l'ensemble de ces propositions.

### Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux mesures que le Gouvernement envisage de prendre dans le domaine cynégétique. Un premier débat d'orientation a été organisé le 11 février dernier à l'Assemblée nationale, un certain nombre de mesures seront intégrées dans une loi spécifique à la chasse qui sera présentée au printemps. Ces mesures concernent le statut des fédérations, le jour de non chasse, l'adaptation du statut des associations communales de chasse agréées (ACCA). Parallèlement, la loi habilitant le Gouvernement à prendre des mesures de simplification par ordonnance comptera un volet concernant la validation du permis de chasser en un point unique. L'étape suivante, lors du second semestre 2003, est relative à des mesures législatives qui constitueront le volet chasse de la loi sur les affaires rurales. Ces mesures concernent les territoires, l'organisation et la pratique de la chasse. Enfin, à l'horizon 2004, le Gouvernement disposera d'un nouveau support législatif avec la loi sur le patrimoine naturel qui abordera des questions plus transversales, comme le statut des espèces. Entre temps, et sans attendre, un programme ambitieux d'adaptation des textes réglementaires a commencé. Le programme, présenté lors du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage du 4 février concerne des mesures concrètes attendues des chasseurs sur : la pratique de la chasse : simplification des PMA (prélèvement maximal autorisé), harmonisation des dispositions relatives à l'utilisation des appeaux et des appelants, mise au point d'un carnet de prélèvements pour la chasse de nuit, définition des postes fixes, recherche du gibier blessé à l'aide de chien de sang, entraînement des chiens de chasse, le timbre amende ; la gestion des populations et des territoires : mise au point du plan de chasse triennal, mise au point des plans de gestion pour le petit gibier ou les espèces non soumises à plan de chasse, mesures en faveur de la faune sauvage dans le cadre des jachères, régulation des rats musqués et ragondins, caractérisation des élevages de gibier, mesures

d'accompagnement pour la substitution de la grenaille de plomb en zone humide, l'organisation et la police de la chasse : en complément des mesures législatives et de leurs textes d'application, un travail de fond sera effectué sur la clarification des missions, le financement de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et la situation de ses personnels.

## Données clés

**Auteur :** [M. Kléber Mesquida](#)

**Circonscription :** Hérault (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10919

**Rubrique :** Chasse et pêche

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 janvier 2003, page 443

**Réponse publiée le :** 5 mai 2003, page 3489